

**RAPPORT D'INSPECTION
PÉRIODE D'EXPLOITATION
LIEUX D'ENFOUISSEMENT DE SOLS CONTAMINÉS**

N° SAGO : 300428175, 300428173

Date d'inspection : 2009/01/30
A / M / J

Heure d'arrivée : 13h15
Heure de départ : 14h20

Inspecteur ou inspectrice : Alain Miron

Pièces annexées : Photos Plans Croquis Cartes Autres :

Échantillons recueillis : Eau de surface Eau souterraine Lixiviât Gaz Sol

Objectif de l'inspection : Vérifier si conforme aux certificats d'autorisation délivrés (enfouissement et traitement) et au Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés.

1.0 LOCALISATION DU LIEU

N° et rue, lot : 175, chemin de la Cabane Ronde (Lots 107-3, 107-9 et 109, cadastre Saint-Henri-de-Mascouche)

Municipalité : Mascouche

2.0 IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE DU LIEU

Nom : Écolosol inc.

N° et rue : 3280, rue Blériot

Municipalité : Mascouche

Code postal : J7K 3C1

Téléphone : (450) 966-6088

Télécopieur : (450) 966-1440

Personnes rencontrées : Marie-Julie Archambault, Samuel Roger

3.0 DESCRIPTION DE L'INSPECTION

3.1 Restrictions à l'enfouissement (art. 4 RESO)

	C	N-C	N/A	Commentaires
Évaluation visuelle :				
Contenu en matières résiduelles	x			
Présence de liquides libres	x			
Présence de matières incompatibles avec les matériaux constituant la cellule	x			

Commentaires :

3.2 Système primaire de captage des lixiviats (art. 12 RESC)

	C	N-C	N/A	Commentaires
Mesure :				Les pompes sont en mode automatique.
Niveau maximal du lixiviat (30 cm)	x			
Commentaires :				

3.3 Registre d'exploitation (art. 15 RESC)

	C	N-C	N/A	Commentaires
Présence des informations requises au registre :				<p><i>Art 23-24</i></p> <p>révèle une concentration de en zinc de 360 000 mg/kg (référence : manifeste no. 19652, no. contrat 08E113).</p>
Nom et adresse du propriétaire des sols, identification transporteur	x			
Nature et concentration des substances présentes	x			
Coordonnées du lieu d'origine des sols	x			
Quantité de sols	x			
Date d'admission au lieu	x			
Rapport d'analyse	x			
Résultats d'analyse des sols à la réception	x			
Conformité des informations requises au registre :				
Rapport d'analyse	x			
Fréquence d'analyse des sols à la réception prévu au C.A.	x			
Laboratoires accrédités	x			
Conservation des registres	x			
Restrictions d'admissibilité de l'article 4 :				
Annexe I	x			
90% substances enlevées			x	
Rapport détaillé			x	
50 mg BPC			x	
25% matières résiduelles	x			
Matières explosives, radioactives, dangereuses, incompatibles			x	
Liquides libres	x			
Échantillonnage conjoint :				
Sols contaminés à la réception			x	
Commentaires :				

Méthodes d'enfouissement (art. 16 RESC)

	C	N-C	N/A	Commentaires
Évaluation visuelle :				
Compaction des sols enfouis	x			
Métaux et métalloïdes enlevés mis à part dans la ou les cellules			x	
Commentaires :				

3/5 Gestion des zones exploitées (art. 17 RESC)

	C	N-C	N/A	Commentaires
Évaluation visuelle :				
Recouvrement successif des zones comblées.	x			
Commentaires :				

3/6 Systèmes de captage (eau, lixiviat, gaz) de traitement des lixiviats et puits d'observations (art. 18 RESC)

	C	N-C	N/A	Commentaires
Évaluation visuelle :				Puits d'observation sont enneigés. Lecture des totalisateurs de la station de pompage no. 1. SRL: 17877,5 mètres cubes, SDF: 1938 mètres cubes. Odeur de soufre dans le bâtiment.
Systèmes de captage (1)	x			
Système de traitement	x			
Puits d'observations (eau sout.)			x	
Commentaires : Lecture des totalisateurs de la station de pompage no.2. SRL: 11024644 litres, SDF: 341889 litres. Une vérification du système de mesure devra être effectuée.				

3/7 Affiches et barrières (art. 19 RESC)

	C	N-C	N/A	Commentaires
Évaluation visuelle :				
État des barrières et des affiches	x			
Commentaires :				

3/8 Roussières (art. 20 RESC)

	C	N-C	N/A	Commentaires
Évaluation visuelle :				
Mesures d'atténuation des poussières			x	
Commentaires :				

3.9 Rejet des lixiviats (art. 22 RESC)

	C	N-C	N/A	Commentaires
Validation :				
Volume de lixiviat traité vs pompé	X			
Taux de rejet à l'environnement	X			

Commentaires :

3.10 Installation de traitement des lixiviats (art. 23 RESC)

	C	N-C	N/A	Commentaires
Évaluation visuelle :				
État des barrières et/ou du bâtiment	X			

Commentaires :

3.11 Dilution des lixiviats (art. 24 RESC)

	C	N-C	N/A	Commentaires
Évaluation visuelle :				
Absence de dilution du lixiviat présent dans la ou les cellules	X			

Commentaires :

3.12 Intégrité du recouvrement final (art. 39 RESC)

	C	N-C	N/A	Commentaires
Évaluation visuelle :				
Présence d'affaissement et/ou d'accumulation d'eau			X	

Commentaires :

3.13 Entreposage temporaire

	C	N-C	N/A	Commentaires
Évaluation visuelle :				
Intégrité des plateformes	X			
Recouvrement des sols (bâches)	X			
Localisation dans la cellule	X			
Identification des sols contaminés	X			

Commentaires:

3.14 Gestion des neiges usées (RLEN)				
	C	N-C	N/A	Commentaires
Évaluation visuelle :				
Zones d'accumulation conformes	x			
Commentaires :				
3.15 Gestion des substrats de traitement des lixiviats				
	C	N-C	N/A	Commentaires
Vérification registre :				
Gestion adéquate des substrats	x			Enfouis dans la cellule.
Commentaires :				
3.16 Propreté générale				
	C	N-C	N/A	Commentaires
Évaluation visuelle :				
Présence de débris	x			
Commentaires :				
3.17 Accessibilité				
	C	N-C	N/A	Commentaires
Évaluation visuelle :				
État des chemins d'accès	x			
Commentaires :				
3.18 Sécurité				
	C	N-C	N/A	Commentaires
Évaluation visuelle :				
Équipements	x			
Circulation	x			
Commentaires :				

(1) Les systèmes de captages comprennent, les aires de lavage, les fossés de drainages, bassins, réservoirs, regards, puisards, conduites hors sols, pompes, compteur d'eau, événements, etc.

RESC : Règlement sur l'enfouissement des sols contaminés

RLEN : Règlement sur les lieux d'élimination de neige

C.A. : Certificat d'autorisation du lieu d'enfouissement de sols contaminés

C : Conforme

N-C : Non-Conforme

N/A : Non Applicable

40 CONCLUSION

Le traitement des sols contaminés n'a pas encore débuté. On prévoit débiter ce projet le printemps prochain. Les sols à traiter sont recouverts avec des bâches. Une étude de dispersion sera réalisée par 23-24

Les opérations relatives à l'enfouissement de sols contaminés < que le critère C de la politique des sols sont conformes.

5.0. RECOMMANDATIONS

Faire un suivi avec 23-24 concernant le lieu de disposition des sols contaminés qui n'ont pu être admis chez Écolosol.

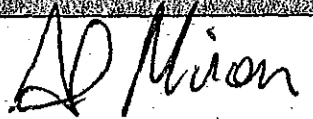
Poursuivre le programme d'inspections prévu.

6.0 VERIFICATION

Rédigé par : Alain Miron

Date : 2009-02-02
A / M / J

Signature

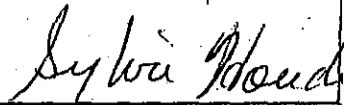


Vérifié par :

Date :

A / M / J 2009/02/03

Signature



6.1 Commentaires du vérificateur

Empty box for verifier comments.